



Chien dans la cour de copro

Par **Lina1968**, le **11/06/2020 à 18:27**

Le règlement de Copro n'interdit pas les chiens mais c'est marqué " en aucun cas les chiens ne devront errer dans les parties communes.

ma voisine reste dans la cour et laisse son chien jouer dans la cour, il pisse un peu partout et surtout ma fille en a peur.

que puis je faire?

merci

mme salhi

Par **youris**, le **12/06/2020 à 10:18**

bonjour,

si les chiens ne doivent pas errer dans les parties communes, cela signifie qu'ils doivent être tenus en laisse.

voyez votre syndic.

salutations